

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

Je pose ces questions aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'IRPG et sur les politiques énergétiques parce que nous avons besoin des réponses à ces questions, monsieur le Président, et il nous les faut tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute pour les questions et commentaires.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je comprends ses préoccupations, mais le député n'admet-il pas que le projet d'entente relatif aux gisements de pétrole et de gaz situés au large des côtes de Terre-Neuve doit être établi de façon à ce que les ressources de cette province soient traitées exactement comme celles de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique? Le député ne comprend-il pas qu'il ne peut y avoir d'entente sur la formation entre deux gouvernements, tout comme il n'y a jamais eu d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet de la formation des gens en vue d'occuper les emplois qui sont créés? La province de Terre-Neuve est traitée comme les autres provinces. C'est à la province de Terre-Neuve, lorsqu'elle cède les droits de forage et qu'elle gère les gisements pétroliers, de...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) pourrait peut-être réfléchir à la question pendant la prochaine heure; comme il reste une dizaine de minutes pour les questions et les commentaires, il pourra répondre à la question quand nous reviendrons.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme la personne qui a fini de parler n'est pas à la Chambre, j'accorde la parole...

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker: Je pense que cela peut éclairer la Chambre; lorsqu'un député finit de parler juste avant 13 heures, qu'il ne revient pas à la Chambre à 14 heures, et qu'il reste neuf minutes pour la période réservée aux questions et aux observations, la présidence estime-t-elle que nous ne pouvons pas faire d'observations au sujet de son discours? Je comprends votre raisonnement au sujet des questions, mais Votre Honneur pourrait peut-être se prononcer au sujet des observations?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous pouvez faire des observations, mais évidemment nous n'aurons personne pour répondre aux questions. Si vous désirez faire des observations, je serai forcé d'accorder la parole au député d'Athabasca (M. Shields), qui l'avait déjà, mais uniquement pour faire des observations, car aucune question ne sera posée. J'accorde la parole au député d'Athabasca qui terminait ses observations.

M. Shields: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de votre sage décision.

Dans son discours, le député se plaignait que l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve sur le partage des ressources sous-marines ne prévoyait rien en ce qui concerne la formation. J'allais faire remarquer au député que l'entente à l'égard des ressources sous-marines de Terre-Neuve, du gisement Hibernia, était semblable à celle que le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont conclue pour les ressources de ces deux provinces. A mon avis, cela place Terre-Neuve sur un pied d'égalité avec les provinces des Prairies, les autres provinces pétrolières.

C'est donc au gouvernement de Terre-Neuve d'inclure la formation et l'emploi dans les ententes concernant les droits de forage et la mise en valeur du gisement d'Hibernia. Selon moi, le gouvernement terre-neuvien a ainsi un pouvoir de persuasion beaucoup plus grand. Je me suis demandé pourquoi le député ne voulait pas le reconnaître.

● (1410)

Je voulais dire aussi qu'au cours de la période des questions hier et aujourd'hui, j'ai remarqué qu'un député de Terre-Neuve, du côté de l'opposition, remettait en question avec véhémence et, en fait, dénonçait les négociations en cours entre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) et son homologue de Terre-Neuve. Étant donné que le principe sous-jacent à ces négociations et à l'entente qui doit être conclue sous peu est de placer Terre-Neuve sur un pied d'égalité avec toute autre province productrice du Canada, pourquoi le député ne veut-il pas reconnaître que cette façon de procéder est la meilleure? Ne pense-t-il pas que toutes les provinces devraient être traitées de façon équitable et juste? C'est ce à quoi s'emploie le gouvernement.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) sur le projet de loi. L'un des principaux arguments qu'il a avancés est que, en notre qualité de députés, nous n'avons pas la moindre idée des modalités de cette entente. Nous n'avons même pas accès aux rapports dont la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose sur les projets de prospection pétrolière au large des côtes de Terre-Neuve.

Le député d'Athabasca (M. Shields) a parlé d'emplois. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci, je veux dire les députés libéraux, tentent d'obtenir de la ministre de l'Énergie qu'elle communique le rapport que lui a remis la société Mobil Oil. Elle dit à la Chambre et aux Canadiens qu'elle ne peut communiquer le rapport tant qu'elle ne saura pas quel mode d'exploitation souhaite le gouvernement terre-neuvien.

La véritable raison pour laquelle elle ne veut pas communiquer le rapport, c'est que la société Mobil Oil y parle d'un certain nombre d'emplois dont bénéficieront les Terres-Neuviens grâce à l'exploitation de ces ressources. Je tiens d'une source très digne de foi que ce nombre correspondrait au nombre de personnes qui ont été mises à pied au cours des huit dernières années par le ministère provincial de la Voirie par suite de l'automatisation des tâches.

Je rappelle à la Chambre que 59,000 Terre-Neuviens, en moyenne, touchent de l'assurance-chômage chaque mois,